

Si l'on décide d'utiliser une essence contenant de l'alcool (essence-alcool), s'assurer que son indice d'octane est au moins égal à l'indice recommandé ci-dessus.

Il existe deux types d'essence-alcool : le premier contient de l'éthanol, le second du méthanol. Ne pas utiliser une essence-alcool contenant plus de 10 % d'éthanol.

Ne pas utiliser une essence-alcool contenant du méthanol (alcool méthylique ou alcool de bois), à moins qu'elle ne contienne également des cosolvants et des inhibiteurs de corrosion pour méthanol.

Ne jamais utiliser une essence contenant plus de 5 % de méthanol, même si elle contient des cosolvants et inhibiteurs de corrosion.

Les problèmes de performances du moteur résultant de l'utilisation de carburants contenant de l'alcool ne sont pas couverts par la garantie. Honda ne peut approuver l'utilisation de carburants contenant du méthanol car la preuve de leur bonne adaptation n'est pas encore faite.

Avant de se ravitailler dans une station-service inconnue, essayer de déterminer si le carburant contient de l'alcool. S'il en contient, vérifier quel type d'alcool est utilisé et dans quel pourcentage.

Si l'on constate des anomalies de fonctionnement lors de l'utilisation d'une essence contenant de l'alcool ou que l'on pense en contenir, revenir à une essence que l'on sait ne pas en contenir.